

# Ve assemblée des délégués romands

Autor(en): **de Marval / G.J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses  
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **20 (1912)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555931>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rurgie, de pharmacie et de pansements; plus d'une fois, les médecins militaires ont eu recours à nous pour avoir, soit des médicaments, soit même des instruments. Pour lier et emboîter des membres, ils se servaient, à défaut d'attelles ou de gouttières, d'un peu de paille et de morceaux de bois vert, le tout lié sommairement par une bande de n'importe quel tissu.

Cette opération faite, le patient était couché dans un coin de l'écurie et on ne s'en inquiétait plus. Pour les militaires, il n'est pas question de chloroforme: j'ai vu un des majors scier la jambe d'un pauvre zouave, sans l'endormir, tandis qu'on usait la moitié d'un flacon de chloroforme pour remettre l'épaule d'un capitaine de chasseurs à cheval. La hiérarchie, dans des moments pareils, c'est horrible!



## V<sup>e</sup> Assemblée des délégués romands

Dimanche 20 octobre 1912, à 10<sup>1</sup>/<sub>4</sub> h. du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Vevey

Présidence de M. le D<sup>r</sup> de Marval

21 sections sont représentées; M. le D<sup>r</sup> de la Harpe, président de la Croix-Rouge veveysanne, ainsi que 4 membres de la colonne auxiliaire de transport de Bienne, en tenue, assistent à l'assemblée, ce qui porte à 40 le nombre des délégués venus de toutes parts.

La section de Rondez s'est fait excuser.

1<sup>o</sup> *Procès-verbal*. — Lecture est faite du procès-verbal de la IV<sup>e</sup> assemblée romande, qui eut lieu à Fribourg l'an dernier, lequel fut adopté.

2<sup>o</sup> *Insigne*. — Ensuite d'un arrêté fédéral, les samaritains n'osent plus porter le brassard blanc à croix rouge, aussi chacun y est allé d'un petit projet et ce fut intéressant de voir les différents modèles circuler parmi l'assemblée.

M. le D<sup>r</sup> de Marval fait remarquer que les insignes qui se portent sur des vêtements, drapeaux, etc., sont autorisés, il n'y a absolument que le port du brassard international qui soit défendu. Il serait déplorable que chaque section adopte son insigne et ouvre la discussion sur les différents projets présentés.

M. Bertran, de Neuchâtel, propose le brassard blanc avec S rouge ou brassard blanc avec étoile rouge de 5 ou 8 pointes.

M. le D<sup>r</sup> de Marval annonce que la section de La Chaux-de-Fonds lui a écrit que la proposition d'un S nous confondrait avec l'Armée du Salut, et propose l'un ou l'autre des insignes qui ont paru dans le dernier numéro du journal, soit brassard avec lys rouge, 3 gouttes de sang, chevrons rouges, trèfle à quatre rouge.

La section de Sainte-Croix fait aussi deux propositions: brassard bleu pâle avec S jaune ou brassard rouge et blanc avec S moitié blanc, moitié rouge.

M. Schmiedely, de Genève, demande si la croix rouge sur un fond autre que blanc serait admise. M. le D<sup>r</sup> de Marval répond que non. Cette question fut posée, car M. Schmiedely avait pensé proposer la Croix-de-Malte, mais puisque les croix rouges sont interdites, il propose la croix verte comme en Italie.

La section de Vallorbe fait la proposition d'un brassard blanc avec A et S rouge.

Cet insigne irait bien si nous n'étions que des Romands dans l'Alliance, dit très justement M. le D<sup>r</sup> de la Harpe, mais pour nos collègues de la Suisse allemande il leur faudrait S. S. B.

M. Seiler, président de la section de Vevey, demande comme conclusion à tous ces projets de faire voter sur la question : «Voulons-nous maintenir le brassard blanc», l'insigne à apposer sur le brassard viendra plus tard.

Au vote, la presque unanimité des délégués ont accepté cette proposition.

La maison Huguenin frères, au Locle, a envoyé à l'assemblée une série de modèles d'insignes en argent sous forme de broches, épingles, médaillons, etc., qui ont déjà circulés au sein du Comité central de l'Alliance.

M. le D<sup>r</sup> de Marval annonce que chaque section peut, indépendamment de l'insigne officiel, posséder un petit insigne.

M. Aeberly, de Bienne, annonce que plusieurs sociétés s'étaient adressées au Comité central pour réclamer un insigne unique pour toutes les sections; c'est pour cette raison que la maison Huguenin frères avait envoyé ces modèles.

M. le D<sup>r</sup> de Marval ouvre la discussion sur le choix de l'insigne à mettre sur le brassard.

M. le D<sup>r</sup> de la Harpe fait la proposition de l'S rouge.

M. Meyer, de Fribourg, sans faire de proposition, demande ce que les délégués penseraient de deux S.

M. Probst, d'Yverdon, croit que si l'S rouge est adopté, bon nombre de samaritains ne seraient pas contents et refuseraient de porter ce brassard.

M. le D<sup>r</sup> de Marval déclare qu'au bout de peu de temps les railleries cesseraient, et annonce qu'il est grand admirateur des salutistes qui font énormément de bien et

ne craint pas qu'on prenne un samaritain pour un salutiste.

M. Aeberly, de Bienne, annonce qu'au début de la colonne auxiliaire de transport de Bienne, leur équipement les faisaient prendre pour des salutistes, ce qui n'a pas nuit à sa prospérité.

M. Seiler, de Vevey, dit qu'il sera facile de le faire comprendre aux samaritains qui ne voudraient pas porter l'S rouge.

M. Schmiedely, de Genève, demande si l'S des salutistes est une marque déposée, et déclare qu'un insigne serait préférable à une lettre.

Enfin, M. Dubois propose une étoile rouge avec petite croix blanche au milieu.

Au vote, 23 voix adoptent le brassard blanc avec insigne rouge.

Puis 11 voix contre 2 adoptent l'étoile rouge avec petite croix blanche, et par 14 voix contre 7 l'S rouge est adopté.

Ensuite de ce vote il sera formulé le vœu au Comité central qu'il travaille dans le sens d'adopter comme insigne officiel le brassard blanc avec un des deux insignes rouges qui viennent d'être votés, soit l'S ou une étoile à 5 branches avec une petite croix blanche au centre de l'étoile.

3° *Protection de l'emblème de la Croix-Rouge.* — M. le D<sup>r</sup> de la Harpe rapporte sur cette question. Après une discussion assez nourrie, il est décidé d'avertir le Secrétariat de la Croix-Rouge, à Berne, afin qu'il prévienne les autorités cantonales, de faire observer la loi du 14 avril 1910, pour réprimer tous les abus qui se produisent actuellement.

4° *Rapport des postes de secours.* — M. Bertran rapporte sur cette question. Ensuite d'une séance de la Commission qui eut lieu le 4 février, à La Neuveville, il fut décidé de présenter à l'assemblée de ce jour les résolutions suivantes:

*Résolutions.*

1° Chaque société de samaritains doit travailler pour obtenir la gratuité du matériel pour ses membres. Pour obtenir cette gratuité du matériel, chaque Société cherchera à obtenir des subventions communales et de la Croix-Rouge.

2° Etablir des postes de secours là où l'utilité s'en fait sentir.

3° Chaque section doit être renseignée par le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses où elle peut se fournir du matériel au plus juste prix.

4° Les sections seront libres de vendre du matériel dans les endroits où il n'y a pas de pharmacies.

La section de Genève annonce qu'elle-même vend des cartouches de pansements, parce que les pharmacies de Genève les ignorent, et recommande aux sections de se fournir à Berne, car c'est un bon moyen de se familiariser avec le matériel de guerre.

Une démarche sera faite auprès du Comité central pour indiquer aux sections l'adresse des fabriques qui livrent des objets de pansements.

6° *Divers.* — M. le D<sup>r</sup> de Marval déclare qu'il a un réel plaisir de voir avec quel entrain les samaritains ont répondu à la convocation de ce jour et demande que la tradition soit continuée, et voudrait voir que l'an prochain l'assemblée soit organisée par une section se rapprochant du Jura bernois.

M. le D<sup>r</sup> Guisan, de Lausanne, annonce que la section benjamine de Lausanne se ferait un grand plaisir de recevoir les délégués l'an prochain, s'il n'est pas fait d'autre proposition.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'année prochaine l'assemblée aura lieu à Lausanne.

Il est décidé d'envoyer un télégramme

d'amitié aux sections de la Croix-Rouge bernoise, réunies à Langnau.

A ce télégramme, M. le D<sup>r</sup> Ganguillet a répondu aux samaritains réunis à Vevey, ce qui suit :

« Membres de la Croix-Rouge, animés  
« des mêmes sentiments, envoient aux dé-  
« légués des samaritains de la Suisse ro-  
« mande salut patriotique et confraternel.

D<sup>r</sup> GANGUILLET. »

*Colonnes auxiliaires de transport.* — M. Schmiedely annonce que d'après les prescriptions fédérales, Genève n'aurait pas pu organiser une colonne, tandis qu'ils en ont organisée une qui marche à merveille, et M. Schmiedely fait circuler des photographies de la colonne de Genève, principalement pour ce qui concerne le costume.

M. Bertran demande si la colonne de Genève serait dissoute en temps de guerre?

M. Schmiedely répond qu'elle serait dissoute, mais elle rend de très bons services en cas d'accidents ou de gros sinistres.

M. Seiler, de Vevey, demande que la question de la nomination du secrétaire de l'assemblée soit tranchée.

M. Bertran voudrait que ce soit à la section qui organise l'assemblée de former le bureau.

La section de Lausanne se déclare d'accord et fera le nécessaire, puis la séance est levée à midi.

Après une si laborieuse séance, les délégués se réunissent au Casino, où un banquet les attend. M. le syndic Couvreur se fait un plaisir de saluer les délégués au nom de la Commune de Vevey, et porte son toast à la prospérité des samaritains.

M. le D<sup>r</sup> de Marval remercie, et au nom de la Croix-Rouge recommande à tous de se dévouer pour la collecte qui

va être entreprise pour les malheureux blessés de la guerre des Balkans.

Au dessert, la commune de Vevey offre à tous les participants à ce banquet un vin d'honneur de ses meilleurs crus. Nous l'en remercions ici chaleureusement au nom de tous.

\* \* \*

La section de Vevey, sous la direction de son président, M. Seiler, et ses deux moniteurs avait organisé un exercice, qui fut réussi en tous points. M. le Dr de Marval a déclaré dans sa critique être

enchanté de cet exercice. C'est la première fois, dit-il, qu'une liste des blessés amenés à l'hôpital improvisé est dressée et présentée au docteur à son arrivée.

Il serait difficile de passer sous silence la charmante réception chez M<sup>me</sup> Vallotton, qui a tenu à exprimer son contentement de voir les samaritains réunis à Vevey.

Puis comme toujours, le moment de la séparation arrive trop tôt, et après un tour de quai chacun de regagner la gare et de se donner rendez-vous à l'an prochain.

G. J.

---

## Le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse aux sections

---

Vous avez reçu :

1° **Concours de travaux écrits.** — Les circulaires contenant les sujets de concours, circulaires que vous voudrez bien faire parvenir aux membres de votre section. Nous vous rappelons que, conformément à l'article 5 du règlement, les travaux des concours doivent parvenir au Comité central jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1913 au plus tard.

2° **Rapport annuel.** — Trois formulaires officiels dont vous voudrez bien, conformément à l'article 5, § B des statuts, nous retourner 2 exemplaires avant le 31 janvier 1913.

Nous recommandons aux sections d'apporter un soin tout spécial à l'établissement de ces rapports et d'écrire très lisiblement surtout les chiffres.

3° **Assemblée des délégués.** — Nous rappelons aux sections que les propositions qui seront à discuter à l'Assemblée des délégués doivent parvenir au plus tard au Comité central pour le 15 février 1913.

4° **Collecte de la Croix-Rouge.** — Nous portons à la connaissance des sections que le Comité directeur de la Croix-Rouge a décidé dans sa séance du 31 octobre d'ouvrir une souscription nationale en faveur des blessés de la guerre balkanique. Nous recommandons tout spécialement à nos sections de s'intéresser à ce mouvement et de prendre une part active à la collecte en secondant les organes cantonaux de la Croix-Rouge. Les fonds recueillis seront aussi à adresser à ces dits organes.

---